

Compte rendu de la réunion du CHSCTD du Loiret du 5 juillet 2021

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental s'est réuni le 5 juillet 2021 au lycée Pothier à Orléans sous la présidence de Madame Dubarle-Meyer, secrétaire générale à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret.

Membres présents

Représentant l'administration

Mme Carole Dubarle-Meyer, secrétaire générale de la DSDEN du Loiret.

Représentant le personnel

M. Brahim Chérif – UNSA Education,
M. Jérémie Condaminet – UNSA Education,
Mme Marième Dia – UNSA Education,
M. Nicolas Gourié – FSU,
Mme Nelly Larchevêque – SGEN-CFDT,
Mme Sylvie Lesné – FSU,
Mme Virginie Talois – FSU.

Experts

Mme Yasmina Alloui – assistante sociale du personnel,
M. Régis Barth – conseiller de prévention académique,
Mme Christine Carton, infirmière de santé au travail,
M. Jean-Claude Farault – conseiller de prévention départemental 1^{er} degré,
Mme Isabelle Lemince – assistante de prévention de service,
Mme Nathalie Marais – assistante sociale du personnel,
Mme Isabelle Meyer – conseillère de prévention départementale,
Mme Sylvie Niaf – assistante sociale auprès des élèves, responsable départementale.

Excusées

Mme Marie-Florence Égiolle – inspectrice santé et sécurité au travail,
Mme Cécile Gruel – médecin conseillère technique du recteur,
Mme Virginie Lemerre-Clement – conseillère ressources humaines de proximité.



Mme Dubarle-Meyer ouvre la séance à 10h10 et prie les membres du CHSCTD de bien vouloir excuser l'absence de M. Ballé, Mmes Guggiari et Toupé.

Mme Talois pour la FSU fait la lecture d'une déclaration liminaire (en annexe 1).

Mme Larchevêque pour le SGEN-CFDT fait lecture d'une déclaration liminaire (en annexe 2).

Concernant la clarification du traitement des fiches RSST, Mme Dubarle-Meyer s'engage à ce que l'information en direction des personnels concernés soit faite. Pour rappel, le CHSCTD n'a pas vocation à analyser les cas individuels. Toutefois, ces fiches seront prises en compte dans les difficultés qu'elles feront apparaître. Les suites données aux cas individuels relèvent de l'autorité administrative.

Concernant le guide de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, une information a été faite en conseil d'IEN. Une communication sera faite vers les directeurs d'école lors des réunions de pré-rentrée. Des actions de formation spécifiques seront aussi proposées.

Pour la communication par affichage, comme tous les ans, de l'existence du RSST, une relance sera faite en début de rentrée et tous les canaux d'information seront mobilisés. A la rentrée, une réunion de tous les adjoints gestionnaires sera organisée afin, entre autres, de rappeler la fonction des outils, le rôle et les missions des assistants de prévention et la mise à disposition des outils SST notamment du RSST. La formation ANACT sera relancée avec 2 sessions de 2 jours. A ce jour, 35 personnes se sont inscrites en individuel pour l'année scolaire 2021-2022. La mise en place d'une troisième session de 2 jours a donc été sollicitée auprès de la DAFOP.

M. Barth précise que le calendrier de la formation des membres sera réactivé dès la rentrée prochaine. Les contenus seront centrés sur l'analyse des accidents du travail avec témoignages de chefs d'établissement sur leurs conditions de travail et sensibilisation aux risques psychosociaux par la méthode développée par l'ANACT. Pour l'information des personnels, l'affichage obligatoire avec un panneau spécifiquement dédié aux SST sera rappelé.

M. Condaminet souligne que cet affichage d'information dans les écoles primaires est peu présent.

Mme Lesné insiste sur l'importance d'élaborer un affichage cohérent et clair notamment pour les EPLE. Par ailleurs, elle considère qu'il est en effet important de travailler avec les chefs d'établissement lors de la formation des membres du CHSCTD. Elle souhaiterait, pour les membres du CHSCTD, une formation pour tout ce qui est diagnostic notamment en matière de réglementation et une sensibilisation au bon usage des réseaux sociaux dans le contexte professionnel qui pourrait aboutir à une charte départementale.

Mme Dubarle-Meyer indique que cette réflexion, relative à l'utilisation des outils numériques, est portée au niveau académique.

Pour Mme Talois, cette information devrait être obligatoirement faite aux chefs d'établissement lors de la rentrée.

Mme Larchevêque confirme que c'est intéressant de travailler avec les chefs d'établissement mais il faudrait aussi y associer les IEN.

M. Barth indique que des supports d'information sont systématiquement envoyés aux IEN et chefs d'établissement pour leur permettre de communiquer lors des réunions de pré-rentrée.

Mme Dubarle-Meyer ajoute que la formation d'acteurs locaux, adjoints gestionnaires et assistants de prévention, est importante pour relayer la culture de prévention. C'est un point important de la stratégie départementale.

Concernant l'accompagnement des services des 8 et 9 avril 2021, Mme Dubarle-Meyer précise qu'il n'y a encore eu aucun retour. Pour autant, des mesures anticipées ont été mises en place au niveau de l'organisation de la DSDEN. Des réunions avec des représentants de chaque service sont mises en place, notamment sur certains points du règlement intérieur. La question du télétravail sera aussi envisagée dans cette réflexion en lien avec les directives ministérielles. Il peut être envisagé une réactivation du comité des risques psychosociaux ARACT.

Mme Dubarle-Meyer propose de passer à l'ordre du jour du CHSCTD.

1. Approbation du compte rendu de séance du 6 mai 2021

Mme Lesné indique que le compte rendu est fidèle mais assez peu précis.

Mme Larchevêque souligne la difficulté relationnelle existante au sein du CHSCTD, notamment la répartition du temps de parole.

Mme Dia confirme ce constat.

La phrase page 8 sera modifiée comme suit :

« Il aurait été opportun que le directeur de SEGPA présente ses excuses parce qu'il s'est placé dans une situation supérieure. »

Un vote est proposé pour la phrase : « Mme Lesné intervient sans demande de prise de parole. »

Pour : 4

Contre : 3

Abstention : 0

La phrase est maintenue en l'état.

Vote pour l'adoption du PV du 6 mai 2021 :

Pour : 4

Contre : 3

Abstention : 0

Le compte rendu du CHSCTD du 6 mai 2021 est adopté.

2. Point de situation COVID

Du 26 avril au 1er juillet 2021, 923 cas confirmés d'élèves, personnels EN et autres personnels. On recense 112 évictions. La baisse est considérable à partir du 1^{er} juin 2021.

3. Bilan de remontée des fiches des RSST 2020-2021

	Comportement inapproprié d'élève	Parent véhément	Protocole sanitaire COVID	Difficultés personnelles, relationnelles ou statutaires	Organisation de service	Hygiène locaux	Bâtimentaire /équipement	Total
Ecoles primaires	15	3	3	3	3	5	5	37
Collèges			6	9			2	17
Lycées			3	3	1		4	11
Services					3			3
Total	15	3	12	15	7	5	11	68

4. Bilan des actions réalisées dans le cadre du programme annuel de prévention départemental 2020-2021 (annexe 3)

C'est la première année que la DSDEN a en charge la gestion et le suivi des assistants de prévention (AP) du second degré. Cette tâche administrative était auparavant académique. Ainsi 75 AP, dont 31 adjoints gestionnaires et 17 enseignants pour les corps les plus représentatifs, ont été nommés. 70 de ces personnels ont signé une lettre de cadrage pour cette fonction.

Il appartient à la DSDEN d'organiser les 2 jours de formation continue pour ces agents tandis que la formation initiale reste une compétence académique.

A l'inverse, la formation continue des AP du premier degré devient une compétence académique afin de favoriser les regroupements interdépartementaux.

5. Calendrier 2020-2021 (réunions, groupes de travail et visites...) (annexe 4)

Mme Dia demande si le règlement intérieur du CHSCTD porte une mention concernant la tenue des séances hors périodes scolaires.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Loiret

Mme Dubarle-Myer indique que l'équipe de direction tient à ce que ces réunions restent sur le temps scolaire bien sûr hors réunions exceptionnelles.

6. Informations relatives aux situations particulières de certains établissements

Mme Dubarle-Meyer rappelle que les situations évoquées en CHSCTD sont exclusivement celles abordées en groupe de travail préparatoire au CHSCTD.

École Jacques Prévert à Saint-Jean-de-Braye

Collège de l'Orbellière à Olivet

Collège Gutenberg à Malesherbes

Collège Les Bordes

Lycée en forêt à Montargis

La présidente du CHSCTD

Le secrétaire suppléant du CHSCTD

Carole DUBARLE-MEYER

Compte-rendu de la séance du 5 juillet 2021
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Loiret

**A DESTINATION UNIQUEMENT DES MEMBRES DU CHSCTD
NE SERA PAS JOINT AU COMPTE-RENDU PUBLIC
NE PAS DIFFUSER**

7. Informations relatives aux situations particulières de certains établissements

Mme Dubarle-Meyer rappelle que les situations évoquées en CHSCTD sont exclusivement celles abordées en groupe de travail préparatoire au CHSCTD.

École Jacques Prévert à Saint-Jean-de-Braye

Problématique répétée de nettoyage, aggravée par la présence de rongeurs.

L'IEC a pris contact avec la mairie pour que l'entretien soit à nouveau à la charge des employés communaux. Cette prestation ne sera donc plus externalisée. Une entreprise de dératisation a été contactée pour la présence des rongeurs.

Concernant l'organisation du travail des ATSEM, cela ne relève pas de la compétence de la DSDEN mais de la mairie. Cela n'empêche pas un échange avec l'éducation nationale.

Collège de l'Orbellière à Olivet

Une fiche RSST a été générée par un parent d'élève concernant le suivi psychologique à la suite du suicide d'un élève.

Immédiatement après le drame, une cellule d'écoute a été mise en place à l'attention des personnels et des élèves. Dans le cadre de ce type d'évènement tragique, la communication n'est pas laissée à la seule décision du chef d'établissement. L'envergure de la communication est arbitrée avec l'avis des parents du jeune. Lors d'une autre situation de suicide dans cet établissement, les parents avaient souhaité qu'il y ait une communication générale. Pour cette situation, les parents ont choisi une information limitée aux représentants légaux des élèves de 4^e.

Lycée en forêt à Montargis

Condition de travail de l'infirmière au regard de son local professionnel.

Des aménagements ont été réalisés. Une visite est programmée afin d'envisager un financement pour la réalisation de travaux plus conséquents.

Collège Gutenberg à Malesherbes

Problème d'une enseignante sur l'incompatibilité de ses situations de vie professionnelle et personnelle aggravées par des difficultés relationnelles avec le chef d'établissement.

Une organisation a été trouvée pour qu'elle puisse s'isoler à chaque fois que nécessaire.

Collège Les Bordes

Absence d'assistance sociale dans le collège.

L'administration a pris en compte cette demande mais ne pourra pas mettre une assistance à disposition en présentiel. Un conseil technique à distance des acteurs locaux est donc mis en place.